

## **CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE JULES BASTIN DE WATERLOO**

### **ACTIVITES NON COMMERCIALES**

#### **A. Emanant d'une association waterlootoise sans but lucratif**

- En après-midi, pour une occupation de 4 heures maximum, répétitions comprises (hors week-end) 150€
- En soirée, pour une occupation de 8 heures maximum, répétitions le même jour comprises 200€
- Location du foyer 50€
- Location du piano 100€
- Location du tapis de sol noir 100€
- Location du vidéoprojecteur 50€

#### **B. Emanant d'une association extérieure ou waterlootoise à but lucratif**

- Pour une occupation maximale de 8 heures, répétitions le même jour comprises 400€
- Par heure d'occupation 30€
- Location du foyer 50€
- Location du piano 100€
- Location du tapis de sol noir 100€
- Location du vidéoprojecteur 50€

### **ACTIVITES COMMERCIALES**

- Pour une occupation maximale de 8 heures, répétitions le même jour comprises 800€
- Par heure d'occupation 30€
- Location du foyer 100€
- Location du piano 100€
- Location du tapis de sol noir 100€
- Location du vidéoprojecteur 50€

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

- Les organisateurs sont en outre priés de déposer au préalable une caution de 150€ à la caisse communale (Belfius n° [BE48 0910 0019 3827](tel:023529811) – tél. 02/352.98.11).
- Ils devront se couvrir par une assurance. Une police-type est à leur disposition à la Commune de Waterloo.
- Toute dégradation commise pendant l'occupation des locaux sera facturée au prix coûtant.
- Le Collège communal peut, le cas échéant, accorder des conditions particulières d'occupation.
- Les prix de location pourront être révisés au début de chaque année civile en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation.
- Les tarifs comprennent :
  - l'utilisation du plateau, du matériel, des loges.
  - Les frais d'éclairage, de sonorisation, de chauffage et de nettoyage.
  - L'occupation du foyer, les verres et boissons n'étant pas fournis.